02/03/2020

**Modèle de courrier de réponse d’une demande de rupture conventionnelle**

**à l’initiative de l’agent**

Logo Collectivité

Lettre recommandée avec accusé de réception (ou remise en main propre contre signature)

Le……………..,à………….

Madame/Monsieur

En date du……………., nous accusons réception de votre lettre recommandée par laquelle vous souhaitez engager une procédure de rupture conventionnelle.

Conformément aux dispositions de l’article 72 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, la rupture conventionnelle est instaurée depuis le 1er janvier 2020 pour les agents publics contractuels en contrat à durée indéterminée (CDI) et jusqu’au terme de leur expérimentation le 31 décembre 2025, pour les fonctionnaires titulaires.

En application de ce dispositif, l’autorité territoriale, d’une part, et le fonctionnaire ou l’agent contractuel en CDI, d’autre part, peuvent convenir en commun des conditions de la cessation définitive des fonctions, qui entraîne radiation des cadres, perte de la qualité de fonctionnaire et/ou fin de contrat anticipée.

En contrepartie, l’agent public perçoit une indemnité spécifique de rupture conventionnelle, dont le montant est encadré par le décret n°2019-1596 du 31 décembre 2019.

Cette rupture conventionnelle ne peut être imposée par l'une ou l'autre des parties.

Aux fins de convenir de cette procédure, vous êtes convié(e) à un entretien préalable qui se déroulera le……………………….. à …………, ….heures (*date fixée au moins dix jours francs et au plus un mois après la réception de la lettre de demande de rupture conventionnelle*).

Cet entretien portera principalement sur :

* les motifs de la demande et le principe de la rupture conventionnelle ;
* la fixation de la date de cessation définitive des fonctions ou du contrat ;
* le montant envisagé de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle ;
* (*Pour les fonctionnaires titulaires*) Les conséquences de la cessation définitive des fonctions, notamment le bénéfice de l'assurance chômage, l'obligation de remboursement prévue à l’article 8 du décret n°2019-1593 du 31 décembre 2019 relatif à la procédure de rupture conventionnelle dans la fonction publique (pour les fonctionnaires) et le respect des obligations déontologiques prévues aux articles 25 octies et 26 de la loi du 13 juillet 1983 et à l'article 432-13 du code pénal.
* *(Pour les contractuels*) Les conséquences de la cessation définitive des fonctions, notamment le bénéfice de l'assurance chômage, l'obligation de remboursement prévue à l’article 49 decies du décret n°88-145 du 15 février 1988 et le respect des obligations déontologiques prévues aux articles 25 octies et 26 de la loi du 13 juillet 1983 et à l'article 432-13 du code pénal.

Je vous informe que vous avez la possibilité de vous faire assister par un conseiller désigné par une organisation syndicale représentative de votre choix ou par un conseiller syndical de votre choix. Si vous décidez de vous faire assister par un conseiller, vous êtes tenu de le notifier à l’autorité territoriale avant le déroulé de l’entretien.

Je vous prie de croire, Madame/Monsieur……………… en l’assurance de ma parfaite considération .

Date

Nom, prénom et qualité du signataire